

Date de dépôt: 8 octobre 2007

Messagerie

**Réponse du Bureau du Grand Conseil
à l'interpellation urgente écrite de M. Marcet: La course d'école:
combien sur le dos des citoyens-contribuables**

Mesdames et
Messieurs les députés,

Dans son interpellation urgente écrite 472, le député Claude Marcet pose essentiellement deux questions au Bureau que nous listons ci-dessous.

- 1) La première question porte sur le coût total exact et complet de la traditionnelle sortie annuelle du Grand Conseil genevois, cette année à Bâle-Ville. Ce coût se monte à 400 francs par personne.
- 2) La deuxième question porte sur le coût total exact au cours de 2005, 2006 et 2007 des sorties, repas, voyages et cadeaux des député-e-s hors rémunération normale des travaux exécutés dans le cadre de leur(s) fonction(s) et mandat(s).

Activités du Bureau du Grand Conseil

L'article 32, alinéa 1 de la loi portant règlement du Grand Conseil prévoit notamment que *le Bureau est chargé de représenter le Grand Conseil*. A ce titre, il entretient des relations avec les Bureaux des autres cantons et effectue des visites de courtoisie. Il s'agit donc du coût normal des travaux exécutés dans le cadre de son mandat, en réponse à la deuxième question de l'interpellation.

Toutefois, pour information, depuis 2005 et pour des raisons budgétaires, le Bureau a décidé de remplacer sa sortie annuelle par une visite au Bureau du Grand Conseil d'un autre canton. En 2005, le Bureau s'est rendu au Tessin et en 2006 à Bâle-Ville pour des séances de travail. Dans un premier temps, les cantons ayant des frontières avec l'étranger ont été privilégiés afin d'offrir des points de comparaison et des sujets de discussion avec les cantons hôtes.

En 2006, le Bureau s'est rendu à Paris à l'invitation du député-maire de Divonne, M. Etienne Blanc, pour une visite de l'Assemblée nationale. Le Bureau a eu des échanges fructueux, spécialement avec les députés de France voisine siégeant à l'Assemblée nationale, de même qu'avec l'ambassadeur de Suisse en France.

En 2007, le Bureau a décidé de renoncer à sa propre sortie pour rester dans les limites du budget avec une sortie des députés hors du canton. Il s'est rendu au Tessin pour participer à la réunion annuelle des Bureaux romands.

Enfin, à signaler que le Bureau a reçu, toujours dans le cadre de ses prérogatives les président-e-s des parlements des cantons suisses.

Hormis quelques modestes cadeaux reçus de délégations étrangères en visite à Genève, il n'y a pas de cadeau notable à recenser au cours des années 2005, 2006, 2007.

Rencontre avec la communauté internationale

Partant du constat que les liens avec la communauté internationale sont essentiels au statut de Genève, depuis 1999, le Bureau organise avec les compétences présentes au sein du Service du Grand Conseil, donc sans organisateur externe, une rencontre avec la communauté internationale dans différents lieux du canton ou de la région proche. A noter qu'à cette occasion, un cadeau est offert aux participant-e-s, donc également aux députés, dont voici le prix:

2005, une balle de tennis en chocolat	CHF 6,20
2006, un cactus en massepain	CHF 8,50
2007, un tournesol	CHF 3,50

Déplacement des commissions

Conformément à la loi portant règlement du Grand Conseil, en ses articles 50 et 193, les frais de déplacement doivent être autorisés par le Président du Grand Conseil. C'est le cas lorsque les commissions parlementaires doivent effectuer des missions d'information en Suisse ou à l'étranger. Le Bureau a toujours veillé à limiter le coût lié à ces déplacements, en fixant des montants perçus parfois comme indécents par certains membres des commissions concernés.

Traditionnelle sortie annuelle du Grand Conseil

Il est de tradition que chaque année, le Grand Conseil organise une sortie, en principe dans la commune d'origine de son/sa président/e. En 2005, le Grand Conseil s'est rendu en Gruyères; en 2006, la sortie sur le territoire genevois a été couplée avec la rencontre entre les députés et la communauté internationale.

Cette année, le Grand Conseil s'est rendu, en train en 2^e classe, à Bâle-Ville. Les députés ont été invités à partager leur chambre dans des hôtels de catégorie moyenne, afin de limiter les coûts.

Par ailleurs, le premier repas a été partagé avec des représentants du Bureau du Grand Conseil de Bâle-Ville et la présidente du Grand Conseil de Bâle-Campagne, lors duquel des liens amicaux ont été renforcés. Il convient également de souligner que les députés ont assisté à une présentation dans la salle du Grand Conseil de Bâle-Ville au sujet du fonctionnement de ce parlement d'un "canton-ville".

Il convient également de préciser que les sorties annuelles hors du canton ont lieu en principe une à deux fois par législature.

En ce qui concerne les cadeaux reçus:

En Gruyères en 2005, le Grand Conseil fribourgeois a offert une boîte de chocolat, dont nous n'avons pas demandé le prix pour répondre à cette IUE.

En 2007, le Bureau a offert aux députés une boîte de Lächerli CHF 5,50

Invitation du Bureau ou des députés à l'étranger

Par principe et pour des raisons budgétaires évidentes, le Bureau ne donne pas suite aux invitations qu'il reçoit, soit de délégations étrangères de passage à Genève (ce qui les surprend passablement à chaque fois), ni aux sessions de l'Assemblée parlementaire de la francophonie dont le Grand Conseil est membre et qui a tenu ses dernières réunions (2005, 2006, 2007) à Bamako, Bucarest, Bujumbura, Damas, Fort-de-France, Libreville, Luxembourg, Monaco, Niamey, Nouméa, Ouagadougou, Paris, Pré-Saint-Didier (Aoste), Rabat, Saint-Héliier (Jersey), Skopje.

Cadeau reçu par le député démissionnaire ou ne se représentant pas

Lors de sa démission ou s'il ne se représente pas, chaque député reçoit un stylo souvenir. Il est également possible, si le député le demande, d'effectuer un don correspondant (environ CHF 100.-) à une œuvre caritative.

Gestion des lignes budgétaires par le Bureau

Afin de démentir la fausse assertion d'un Grand Conseil plus cigale que fourmi avec l'argent des contribuables, nous vous informons qu'au cours de la dernière législature, c'est le Grand Conseil qui a eu le taux de reports de crédits non dépensés en fin de législature le plus important de tout l'Etat.

AU NOM DU BUREAU DU GRAND CONSEIL

Le sautier :
Maria Anna Hutter

La présidente :
Anne Mahrer